



La Lettre de FNE Pays de la Loire

Consultation publique SDAGE
2016-2021

Programme Régional Nitrates
Etats des lieux

Débat public éolien en mer
au large de Saint Nazaire

Actualité du CESER

Vous trouverez aussi:

Présentation de Vendée Nature Environnement

L'Agenda 21 Associatif

Nos informations juridiques



SOMMAIRE

Actualités de la fédération p.1

Actualités p.5

Instances : CESER p.8

Vers un Agenda 21 associatif p.10

Nos pages juridiques p.12

Yves LEPAGE
Président de FNE
Pays de la Loire



EDITO

Voici la Lettre de FNE Pays de la Loire qui fait suite à celle du début de l'année 2013. Les nombreuses activités des bénévoles, des salariés et le nombre de dossiers à traiter ont été très importants : leur présentation est l'objet de ce 4^{ième} numéro de La Lettre de FNE Pays de la Loire.

Les mois déjà écoulés de l'année 2013 ont été riches en terme de concertation du public et FNE Pays de la Loire a pris toute sa place dans les débats et échanges engagés que ce soit à travers les États régionaux de l'énergie animés par le Conseil régional Pays de la Loire, le débat public concernant le projet de parc éolien au large de St Nazaire conduit par une commission particulière du débat public, ou toutes les consultations auxquelles nous avons participées : Schéma régional éolien, projet de charte de l'Estuaire,...

Ce sont aussi les trois commissions du dialogue mises en place par l'Etat dans la cadre du projet d'aéroport de Notre-Dame-des-Landes, commissions que FNE Pays de la Loire a rencontrées à Nantes ou à Paris, mais aussi la concertation du public dans la cadre des questions importantes concernant le futur Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) qui s'est close fin avril 2013 et dans laquelle FNE Pays de la Loire s'est investie (stands, réunions d'information, ...).

Sans oublier la révision quadriennale du programme régional "Nitrates" qui a conduit dans un premier temps au redécoupage des zones vulnérables puis, maintenant, est rentrée dans la phase de construction du programme proprement dit. Là aussi, de nombreuses réunions ont eu lieu et vont se poursuivre tant le sujet est délicat à traiter.

Vous le voyez, une grande diversité d'activités sur ces 10 mois de 2013, que nous vous proposons de parcourir ensemble... Bonne lecture.

Mentions légales

Directeur de publication : Yves LEPAGE
Rédaction, conception et réalisation : Xavier METAY, Benjamin HOGOMMAT, Lise BOUHIER
Avec la participation de : Yves LE QUELLEC, Régine BRUNY

Illustrations : FNE Pays de la Loire - METAY X., NICOLAS P., MENU M., CINGAL M-H., TOURNEBISE P., Ouest-Média, DREAL Pays de la Loire

Impression : L'Atelier du Papier Recyclé - 58 bis Bd de Strasbourg - 49000 Angers
Imprimé sur du papier recyclé

Edité à 400 exemplaires papier
Vendu à la demande : 4€

ISSN : 2260-6440

Cette revue et son contenu sont mis à disposition selon les termes de la Licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 2.0 France.



TEMPS FORTS DE LA VIE ASSOCIATIVE EN 2013

Assemblée générale 2013

L'assemblée générale ordinaire 2013 de FNE Pays de la Loire s'est déroulée à Angers le samedi 16 février 2013 en présence des représentants de toutes les associations membres. Une trentaine de personnes étaient donc réunies pour la présentation du rapport moral et du rapport d'activité de l'année 2012. Le rapport financier ainsi que le budget prévisionnel pour l'année 2013 ont été présentés par la trésorière de l'association. Tous les rapports ont été votés à l'unanimité.

Le conseil d'administration a été en parti renouvelé, comme le stipule nos statuts, et celui-ci a peine élu s'est déjà réuni pour élire le nouveau Bureau de l'association. Celui-ci se compose de la sorte :

Président : Yves LEPAGE

Vice- présidents : Jean-Christophe GAVALLET et Gildas TOUBLANC

Secrétaire : Benoit GRAUX

Secrétaire adjoint : Benoit DUCHENNE

Trésorière : Sophie JOVILLE



Source : Xavier Métaï

Deux points forts ont animé cette journée :

- En fin de matinée, le **lancement de l'Agenda 21 de l'association** en présence du Comité 21 Pays de la Loire venu spécialement pour présenter sa démarche de soutien au monde associatif sur cette thématique, soutien technique dont a bénéficié FNE Pays de la Loire en 2011 et en 2012.

- L'après-midi, la **présentation du scénario Négawatt régional** réalisé par l'association Virage Énergie Climat Pays de la Loire qui a permis d'engager des échanges entre les participants et ce afin de se positionner quant au débat alors en cours dans le cadre des États régionaux de l'énergie.



Source : Xavier Métaï

Réunion fédérale - juin 2013

Le 24 juin 2013, à l'invitation de FNE Pays de la Loire et en présence de Florence Denier-Pasquier, Vice-présidente de FNE et de Grégoire LEJONC, coordinateur de la politique biodiversité à FNE, plus d'une quarantaine de bénévoles des associations locales liées à FNE Pays de la Loire se sont retrouvés à St Denis d'Orques en Sarthe pour une soirée.

Ce fut l'occasion d'exposer aux bénévoles la structuration et le fonctionnement de leurs

fédérations nationale et régionale avec la présentation du plan stratégique 2013-2015 de cette première. Cette soirée conclue autour d'un banquet fut aussi l'opportunité d'échanger entre associations en toute convivialité.

Annonce Habilitation FNE Pays de la Loire

Par un arrêté daté du 23 octobre 2012, le préfet de région Pays de la Loire a accordé à FNE Pays de la Loire l'**habilitation à participer aux instances consultatives** en termes d'environnement dans la région, au titre de sa représentativité du mouvement associatif.

Cet arrêté, qui fait suite à l'agrément de notre fédération régionale au titre du code de l'environnement, va permettre à celle-ci de continuer à faire entendre la voix des associations de protection de la nature et de l'environnement de la région dans le cadre des discussions menées dans plusieurs commissions (ex : CESER, Comité de bassin, Comité régional « Trame verte et bleue »).

Participation à des Enquêtes Publiques

FNE Pays de la Loire a participé à plusieurs enquêtes publiques depuis la parution du n°2 de sa lettre d'information. Par exemple :

FNE Pays de la Loire a déposé à l'**enquête publique relative au projet de charte constitutive du Parc Naturel Régional du Marais Poitevin (85)**. Devant le manque de consistance du document proposé, en net recul par rapport au précédent projet et n'apportant ainsi aucune plus-value à la situation environnementale de cet espace, FNE Pays de la Loire a demandé au commissaire-enquêteur d'émettre un avis défavorable à ce sujet.

La fédération régionale a également déposé lors de l'**enquête publique relative à l'implantation d'une carrière sur la commune de Quilly (44)** : elle a indiqué qu'étant donné le nombre déjà très important de carrières dans ce secteur, la démonstration de l'intérêt économique du projet n'était pas faite. Les risques pour les milieux aquatiques (risque de pollution des eaux dans le périmètre éloigné de captage de Campbon) et la biodiversité (destruction de l'habitat d'espèces protégées) ainsi que les



Source : DREAL Pays de la Loire

nuisances pour le voisinage disqualifient un tel projet.

FNE Pays de la Loire a participé à l'**enquête publique relative au renouvellement de la charte du PNR de Brière (44)** qui



s'achevait le 28 octobre 2013. La charte précédente est arrivée à échéance il y a quelques mois, privant à l'heure actuelle le parc de document d'orientations. Au vu des éléments présentés en enquête, FNE Pays de la Loire est favorable à l'adoption de cette charte mais estime que, sur plusieurs points, celle-ci doit encore être améliorée.

Tirant un bilan d'échec de la maîtrise de l'urbanisation dans le territoire du parc sous l'empire de la précédente charte, le projet fait de cette thématique sa priorité. Une telle position ne peut qu'être soutenue, de même que le sont les engagements des signataires en termes d'interdiction totale de culture d'OGM et de lutte contre les espèces envahissantes comme la jussie.

Le projet gagnerait toutefois à faire preuve de davantage d'ambition sur plusieurs thématiques. Par exemple :

- Quels moyens et quelles missions pour l'observatoire de la Biodiversité ?
- Quels objectifs chiffrés de limitation de l'artificialisation des sols ?
- Dans quelle mesure la limitation de l'usage et du transfert des pesticides vers les cours d'eau donnera-t-elle lieu à des actions concrètes ?
- Quelles mesures concrètes pour limiter l'introduction de la publicité dans le parc ?

L'intégration de ces problématiques permettrait à la charte de constituer un outil efficace de préservation vivante d'un des espaces humides les plus sensibles de France.

La déposition de FNE Pays de la Loire à cette enquête publique est téléchargeable depuis notre site Internet.

FNE Pays de la Loire élabore son Guide "Sentinelle de l'environnement"

Vincent RAMARD a effectué un stage de juriste au sein de FNE Pays de la Loire de début avril à fin août 2013. Il achève actuellement un master 2 de Droit et Gestion de l'Environnement et du Développement Durable à l'Université Montpellier 1.

Sa mission principale a été l'**élaboration d'un guide du type "Sentinelle de l'environnement"**, se présentant comme un guide de référencement des différentes infractions au droit de l'environnement pouvant être identifiées en Région Pays de la Loire. Ce guide expliquera le cadre légal mis en place pour lutter contre les comportements anti-environnementaux et exposera les démarches pratiques à entreprendre pour dénoncer et mettre fin à ces infractions.

Pour donner vie à ce guide, Vincent a également amorcé, avec les différentes associations de la région, la **création d'un réseau de "sentinelles de l'environnement"**, relais locaux chargés de repérer les infractions environnementales et de tenter d'y mettre fin, au besoin en alertant les autorités compétentes.

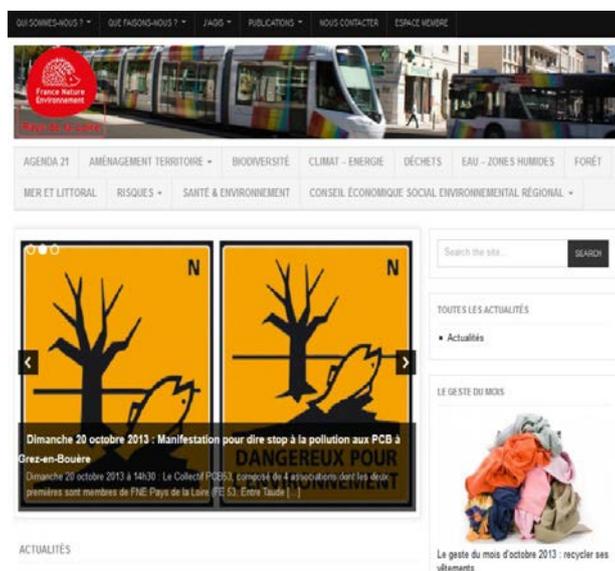
Le guide paraîtra après mise en forme, vraisemblablement au premier semestre 2014.

Un nouveau site Internet pour FNE Pays de la Loire

Le 7 octobre 2013, le site Internet de FNE Pays de la Loire, après 2 années d'existence, prenait un coup de jeune en étant totalement refondu.

Plus illustré avec de multiples photos, plus clair, plus facile à naviguer, plus d'informations bref, tout pour que le grand public, tout comme les partenaires et les bénévoles des associations de notre mouvement y retrouvent une mine d'informations (actualité, formations à venir, dépositions aux enquêtes publiques, ...) et prennent plaisir à y revenir régulièrement.

Alors n'hésitez plus ... **venez découvrir ou redécouvrir notre site Internet !**



FNE Pays de la Loire nommée pour siéger à la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie

En septembre 2013, FNE Pays de la Loire a été nommée par la Préfet de région pour siéger en tant que titulaire pour toute la durée du prochain mandat des permanents à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie (CRSA). Celle-ci est une instance stratégique de l'Agence Régionale de la Santé (ARS), qui conditionne l'avancée du projet régional de santé. Elle émet un avis sur le Plan régional de santé et évalue les conditions dans lesquelles sont appliqués et respectés les droits des malades et des usagers du système de santé.

Créée par la Loi HPST de juillet 2009, la conférence régionale de la santé et de l'autonomie est le lieu privilégié de la concertation et concourt, par ses avis, à la politique régionale de santé. C'est une instance de démocratie sanitaire.



La CRSA comprend une centaine de membres, répartis en 8 collèges ayant voix délibérative et un groupe de personnalités ayant voix consultative. La conférence s'organise autour d'une assemblée plénière, d'une commission permanente et de quatre commissions spécialisées.

VENDEE NATURE ENVIRONNEMENT

Vendée Nature Environnement est la **fédération départementale** des associations de protection de la nature et de l'environnement liées à France Nature Environnement. Elle a été déclarée au Journal Officiel en janvier 2011, concrétisant ainsi les relations de travail que Coorlit 85, la Coordination pour la défense du Marais Poitevin et la LPO 85 s'étaient précédemment attachées à développer. Il est à noter que ces trois structures s'étaient elles-mêmes investies, en 2008, dans la fondation de la fédération régionale FNE Pays de la Loire.



Vendée
Nature
Environnement

**Vendée Nature
Environnement contribue
en toute indépendance au
débat public sur
l'environnement**

**Réseau qui fédère 12
associations regroupant au
total 2 300 adhérents**

Vendée Nature Environnement constitue actuellement un réseau qui fédère directement ou indirectement 12 associations, regroupant au total quelque 2 300 adhérents. L'expérience acquise par ses associations membres, notamment dans les domaines de la biodiversité, de la gestion des milieux naturels, de l'urbanisme, de l'eau et des zones humides, et la volonté de mutualiser leur travail, permettent à Vendée Nature Environnement de contribuer en toute indépendance au débat public sur l'environnement. **Les compétences de ses membres sont reconnues**, et plusieurs d'entre eux siègent dans les différentes formations de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites, à la commission départementale de consommation des espaces agricoles, à la commission d'aménagement commercial et au conseil d'administration de l'Établissement public du Marais Poitevin.

Le département de la Vendée est l'un des plus attractifs du littoral atlantique. Cela n'est pas sans interroger sur les conséquences de l'augmentation régulière de la population résidente et touristique en termes d'occupation de l'espace, d'aménagement du territoire et de pressions sur les ressources naturelles. Autant de thèmes sur lesquels **les bénévoles de Vendée Nature Environnement s'engagent sans compter leur temps et leur énergie** pour faire prévaloir le bien commun et le long terme, l'intérêt des générations futures plutôt que le consumérisme immédiat.

Rédacteur : Yves LE QUELLEC

Contact :

Vendée Nature Environnement

Siège social : 13, rue de la République, 85000 LA ROCHE-SUR-YON

Tél. 06 32 24 28 03

Courriel : vendeenatureenvironnement@gmail.com

Blog : <http://vendee-nature-environnement.info>



Débat public « Projet de parc éolien en mer au large de St Nazaire »

Le « Projet de parc éolien en mer au large de St Nazaire » a été mis en débat public entre le 20 mars et le 20 juillet 2013. Ce débat a été animé par une Commission Particulière du Débat Public (CPDP) présidée par Mme Chantal SARAYET.

11 réunions publiques ont eu lieu, donnant lieu à 294 interventions/questions dont un nombre important portées par des associations de protection de la nature, notamment FNE Pays de la Loire.

FNE Pays de la Loire a rédigé un des 16 Cahiers d'acteurs afin de faire part de sa position en faveur du développement des énergies maritimes renouvelables et en particulier des éoliennes en mer. Elle y a également insisté sur le fait que la création d'un tel parc (80 éoliennes sur un périmètre de 78 kilomètres² pour une production de 480 mégawatts) devait **prendre en compte les enjeux environnementaux à leur juste hauteur** tant dans la phase des travaux prévue pour durer 4 à 5 ans que dans la phase d'exploitation et de maintenance prévue pour 30 ans maximum.

Vous pouvez retrouver ce cahier d'acteur sur le site Internet de FNE Pays de la Loire ainsi que sur le site du débat public : <http://www.debatpublic-eolienmer-saint-nazaire.org>

Le bilan de ce débat a été rendu public le 17 septembre 2013. Le Président de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) y dresse des **conclusions qui confortent FNE Pays de la Loire dans son analyse** et dans son soutien vigilant à ce projet.

Le porteur du projet a trois mois à compter de la publication du bilan du débat public pour faire connaître sa décision quant à la suite qu'il donnera ou non au projet. Nous devrions donc en savoir plus d'ici fin décembre 2013.

FNE Pays de la Loire souhaite que le dialogue renforcé par cette phase de débat public, qui a permis de répondre à certaines questions, **se poursuive** et que de nouvelles rencontres avec le porteur du projet puissent faire avancer ce projet de façon positive sur les questions environnementales.



Source : Picardie Nature

A travers son cahier d'acteur, FNE Pays de la Loire s'interroge sur les points suivants :

- Quelles variantes possibles quant à l'implantation des éoliennes sur le site choisi pour éviter le plus possible d'impacter celui-ci ?
- Ce projet va-t-il profiter du retour d'expérience acquis à l'étranger ?
- Le dossier est-il aujourd'hui à la hauteur des enjeux ?
- Quels impacts sur la biodiversité ?
- Quel impact sur l'estuaire de la Loire et l'aménagement portuaire ?
- Quelle utilisation de la taxe éolienne en mer ? Sera-t-elle en partie fléchée vers des actions en lien avec la protection de l'environnement et des actions permettant une mise en place concrète de la transition énergétique (isolation des bâtiments, ...)

FNE Pays de la Loire estime qu'il y a encore un grand nombre de questions sans réponse : Quels impacts sur la courantologie, l'érosion du littoral ? Quels impacts sur l'archéologie marine ? Quels impacts en cas de raz-de-marée ? Quel impact du magnétisme lié aux câbles ? Quels impacts sur les activités liées au tourisme, aux sports nautiques, aux activités économiques liées à la mer (pêche, ...)?

Retour sur la consultation publique pour le prochain SDAGE 2016-2021



Du 1er novembre 2012 au 30 avril 2013, les habitants et les acteurs de l'eau du bassin Loire-Bretagne ont été consultés sur la politique de l'eau.

La **consultation a porté sur les « questions importantes » pour l'eau en Loire-Bretagne**. Une « question importante » est une question à laquelle il faudra répondre dans les prochaines années pour restaurer la qualité des eaux et des milieux aquatiques de nos régions. Le comité de bassin Loire-Bretagne a formulé quatre grandes questions. Elles portent sur la qualité de l'eau, la qualité des milieux aquatiques, la quantité d'eau, et l'organisation collective pour gérer l'eau. Le comité a aussi identifié des pistes d'action.

C'est à partir de ces questions et de ces pistes que le comité mettra à jour sa stratégie pour l'eau. Celle-ci sera formalisée dans un nouveau schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux, le SDAGE 2016-2021.

Les habitants pouvaient répondre à un questionnaire en ligne ou bien adresser au comité de bassin une contribution écrite, individuelle ou collective.

Au total, ce sont 5 561 personnes qui ont répondu au questionnaire de la consultation sur l'eau et **plus de 400 partenaires se sont mobilisés** pour relayer l'information et animer le débat. **FNE Pays de la Loire a participé à cette animation** à travers la tenue de stands lors de manifestation en lien avec l'eau et l'organisation de réunions départementales à destination de ses associations adhérentes afin que celles-ci participent à la consultation.

Les résultats montrent que plus de **9 personnes sur 10 adhèrent aux grands enjeux du bassin Loire-Bretagne** : qualité de l'eau, préservation des milieux aquatiques, organisation / gestion et quantité d'eau.



Source : Xavier Métaï



Source : Xavier Métaï

Une journée de retour sur cette consultation a été organisée par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne le mardi 15 octobre 2013 à Tours (37). Les résultats de la consultation ont été présentés et les expériences d'animation de cette consultation partagées en vue de préparer la prochaine consultation.

Rendez-vous fin 2014 et début 2015 pour la prochaine consultation sur le programme d'action de ce futur SDAGE.

L'eau vous consulte



www.prenons-soin-de-leau.fr

Programme régional nitrates : une élaboration sous la pression de la justice

Le programme d'actions régional en vue de la protection des eaux contre la pollution par les nitrates d'origine agricole est actuellement en cours d'élaboration. Prévue en principe pour le 30 juin 2013, sa **date limite d'adoption a été repoussée au 31 août 2014** par un décret en cours de rédaction. Le programme viendra renforcer un programme national de référence et comportera des « mesures spécifiques à chaque zone ou partie de zone vulnérable ». **La gravité croissante de la question de la pollution des eaux par les nitrates dans notre région exige qu'un programme d'actions ambitieux soit adopté.** Les programmes départementaux qui précédaient ce programme régional n'ont en effet pas suffi, loin de là, à endiguer la détérioration de la qualité des eaux ligériennes.

Le contexte d'élaboration de ce plan est assez particulier : **la France a en effet été condamnée le 22 mars 2013 par la Cour administrative d'appel de Nantes suite à des actions en responsabilité engagée par 4 communes littorales à l'encontre de l'Etat et fondées sur ses carences quant à la question des algues vertes.** Les communes demandaient réparation des frais de ramassage et de traitement des algues vertes sur leurs plages. La Cour a estimé que l'incapacité de l'Etat à résoudre la question de la prolifération constituait une faute et que les programmes mis en place « ne seront pas en mesure d'améliorer la situation avant de nombreuses années ». Dans le même temps, la Commission européenne a lancé le 27 février 2012 une action contentieuse contre la France en raison du non-respect de la directive nitrates, notamment sur la question des programmes d'action. La France est donc sous le coup d'une nouvelle condamnation par la Cour de Justice de l'Union Européenne. De quoi pousser à élaborer un programme régional prenant enfin le sujet à bras le corps.

La France est sous le coup d'une nouvelle condamnation par la Cour de Justice de l'Union Européenne



La Varenne - Mayenne - Patrick Nicolas



La Maine - Angers - Xavier Métay

Le site Internet du Baromètre des communes des Pays de la Loire est en ligne !

Porté par 17 réseaux associatifs et acteurs du développement local des Pays de la Loire **dont FNE Pays de la Loire**, le Baromètre permet aux acteurs communaux (élus, associations, agents, citoyens) de se situer collectivement dans leur prise en compte des enjeux du 21ème siècle, et de se donner des perspectives d'action. **N'attendez plus** pour suivre l'exemple d'Oudon, Brain-sur-Allonnes, Brette les Pins ou encore Renazé, et **engagez la démarche sur votre commune !**

Accédez à toutes les informations nécessaires pour que votre commune soit la prochaine à répondre au Baromètre en vous connectant sur **<http://www.barometredudeveloppementdurable.org>** !

Pour en savoir plus, contactez la FRCIVAM des Pays de la Loire :

Tél. : 02 40 72 65 05

Mél. : barometredd@civam-paysdelaloire.org



ACTU DU CESER

Renouvellement du CESER des Pays de la Loire

Le Préfet de la Région des Pays de la Loire a désigné le 30 octobre 2013 et ce pour un mandat de six ans, les membres du Conseil Economique Social Environnemental Régional des Pays de la Loire (CESER), sur proposition des différentes organisations représentatives, réparties en quatre collèges.

Dans le collège 3, **FNE Pays de la Loire a obtenu 2 sièges** comme à la précédente mandature (entrée en cours de mandat en 2011). **Le groupe « Environnement » compte désormais 7 membres** qui se répartissent de façon suivante en plus des sièges de FNE Pays de la Loire : 1 siège pour la Coordination LPO des Pays de la Loire, 1 siège pour l'URCPIE, 1 siège pour le GRAINE, 1 siège pour le Comité 21 Pays de la Loire, 1 siège pour le représentant des pêcheurs et des chasseurs. De plus, une des personnalités qualifiées du collège 4 a été présentée par la Coordination LPO des Pays de la Loire.

Renouvelée à 40%, la physionomie du CESER s'ajuste aux réalités régionales :

- au sein du collège 1 (entreprises et activités professionnelles non salariées), la représentation agricole est légèrement réduite et l'économie sociale et solidaire est désormais représentée,
- au sein du collège 2 (syndicats de salariés), la CFDT se renforce et SOLIDAIRES fait son entrée,
- au sein des collèges 3 et 4 (vie collective et personnalités qualifiées), s'opère un renforcement de la présence de la jeunesse et de la représentation des solidarités au travers de la précarité et du handicap,



Source : Ouest-Média

Autre particularité : le CESER se féminise à 40%, soit une augmentation de 8 points par rapport à la mandature précédente.

La **séance d'installation s'est tenue le mercredi 13 novembre 2013** après-midi dans l'hémicycle de l'Hôtel de Région. Benoit Cailleau (MEDEF – collège 1) a été réélu à la présidence du CESER avec 76 voix sur 115 votants, Gildas Toublanc, siégeant au nom de la Coordination régionale LPO Pays de la Loire – collège 3, ayant obtenu 30 voix.

Gildas Toublanc, au nom du groupe « Environnement » a été élu à la présidence de la commission 5 « Aménagement des territoires et cadre de vie » non sans devoir batailler ferme face au syndicat agricole majoritaire qui estimait que ce poste lui était acquis de droit.

Une réforme du CESER à ne pas rater

- Dans les 4 prochains mois, les membres du CESER vont débattre de l'opportunité d'une réforme de celui-ci : diminution du nombre de commissions (aujourd'hui : 7 commissions, le collège 3 espérant en maintenir 5 dans la nouvelle version du CESER), modification du règlement intérieur, ...
- **FNE Pays de la Loire**, associée aux acteurs du groupe Environnement et aux acteurs du collège 3, **essayera de peser dans les débats** et de faire en sorte qu'un certain équilibre, gagné avec l'arrivée des associations de défense de l'environnement en 2011, se maintienne.

ETUDES DU CESER EN 2013

En 2013 furent menées plusieurs études, souvent pied au plancher pour les présenter avant la fin de la mandature. FNE Pays de la Loire revient sur quelques unes d'entre elles.

Etude « Les industries agroalimentaires (IAA) en Pays de la Loire : s'adapter aux évolutions des comportements alimentaires et engager la reconquête de la compétitivité ».

Malgré un président de commission et un chargé d'étude qui ont œuvré à préserver la qualité des débats, le résultat n'a pas atteint son but. Sans doute fallait-il s'y attendre, le rapporteur représentant le syndicat agricole majoritaire ayant annoncé dès sa nomination : « Je ne serai pas neutre » !

Les membres du CESER ne s'y sont pas trompés en votant avec 4 petites voix d'écart cette étude partielle.

L'étude qui nous est proposée, reprend les grandes tendances et les attentes des consommateurs. On note, le retour du plaisir de cuisiner, l'essor des produits locaux et des produits issus de l'agriculture biologique, la problématique du bien-être animal et la présence croissante des produits sous Signes de Qualité et Label Rouge.

Elle décrit également les bas salaires, les conditions de travail difficiles, les accidents

et maladies professionnelles des industries agroalimentaires. S'ajoutent à cela, les récentes affaires liées à des tromperies sur les produits vendus aux consommateurs.

A peine cités, les circuits courts n'ont pas été intégrés à la réflexion. Pas plus que les risques de santé publique liés à une alimentation industrielle qui compense le manque de qualité et de goût des produits par pléthore d'additifs, colorants, conservateurs, émulsifiants, exhausteurs de goût, etc. ... s'appuyant en grande partie sur une agriculture utilisatrice de produits toxiques que l'on retrouve dans l'alimentation.

Alors, les aides distribuées aux entreprises de transformation devront impérativement être conditionnées à une exigence encore plus grande en matière d'approvisionnement de produits locaux et de qualité, respectueux de notre environnement. Il en sera de même pour les financements hors transformation.

Le groupe environnement a voté contre ce rapport.

Etude « **Aménagement du territoire et politique foncières en Pays de la Loire** », un sujet très vaste et difficile, tant les enjeux y sont importants.

Une belle ambiance lors de cette étude, un travail sérieux qui n'empêche pas l'esprit de se projeter et de vagabonder dans une vision 2040, une étude menée de main de

maitre par un rapporteur en permanence à l'écoute de chacun.

L'évolution démographique et les multiples pressions qui s'exercent sur le foncier nécessitent en effet des signaux forts en faveur d'une gestion économe et durable. Une analyse des enjeux, un état des lieux et les pistes pour réduire l'impact des activités et de l'habitat sur le foncier sont accompagnés d'une réflexion sur le droit de propriété, un sujet difficile à appréhender tant ce droit est ancré dans notre histoire.

Les préconisations vont vers une maîtrise de l'étalement urbain au travers de SCOT ou

Inter-SCOT plus contraignants, ainsi que la mobilisation des friches, la reconstruction en centres-bourgs et centre villes, la densification de l'habitat et la promotion de son image et enfin la création d'un EPF (Etablissement Public Foncier) Régional qui puisse accompagner les politiques locales et publiques.

Sur cette étude les conseillers du CESER ont été unanimes quant à la qualité du document et du travail réalisé et se sont tous rejoints pour voter ce texte à l'exception d'une abstention.

Régine BRUNY

Etudes : « Les infrastructures de transports et de communication : moteurs de développement durable »

Cette étude, votée le 14 octobre 2013 par le CESER, est une note de conjoncture, à la fois état des lieux et réflexion prospective de l'ensemble des modes de transport et de télécommunications existants, programmés ou souhaitables prenant en compte l'évolution des besoins.

Cette étude a été présentée par son rapporteur ; Jacques BOISLEVE, membre du groupe « environnement ».

Le CESER s'est positionné sur les grands projets d'infrastructures régionaux en projet ou en réflexion : A831, nouveau franchissement de la Loire, Ligne Grande Vitesse Rennes-Nantes, aéroport de Notre-Dame-des-Landes, développement du Grand Port Maritime de Nantes St Nazaire ... autant de dossiers auxquels FNE Pays de la Loire est attentive, sinon opposée. **Le groupe environnement a voté contre ce rapport.**

La synthèse de cette étude et l'étude en tant que telle sont téléchargeables depuis le site Internet du CESER : <http://ceser.paysdelaloire.fr/>

« Répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité de satisfaire ceux des générations futures »

(Définition du développement durable, Rapport Brundtland, 1987)



LA PHASE DE PLAN D'ACTIONS

Qu'est-ce qu'un plan d'actions et pourquoi en réaliser un ?

La phase de diagnostic permet de pointer les performances et les pistes d'amélioration de la structure, au regard du Développement Durable. S'en dégagent ainsi des axes stratégiques sur lesquels la structure peut décider de travailler. Pour ce faire, elle va trouver des actions à mener qui lui permettront de progresser : c'est la phase de plan d'actions.

Comment réalise-t-on un plan d'actions d'Agenda 21 associatif?

Un plan d'actions d'Agenda 21 se réalise en plusieurs étapes :

- 1) Dans un premier temps, il convient de dégager ce qui est ressorti de l'analyse du diagnostic pour le décliner en axes stratégiques. Ces axes stratégiques représentent des enjeux du Développement Durable auxquels la structure doit répondre afin de progresser en ce sens.
- 2) Les axes stratégiques doivent comporter des actions à mettre en œuvre au sein de la structure. Il s'agit donc, dans un second temps, de trouver ces actions, de les analyser en termes de pertinence, de les écrire dans le plan d'actions mais également de les prioriser (on ne peut pas mener toutes les actions d'un coup, il faut avoir une échelle de temps pour leur mise en place).
- 3) A ces actions, il faut associer des indicateurs* : ils permettront de les évaluer et de les suivre dans le temps afin de voir sur quels axes il reste à travailler pour continuer ce processus d'amélioration continue.

*On note trois sortes d'indicateurs:

- L'indicateur de suivi: il permet de savoir où en est la structure vis-à-vis de l'action (en réflexion, en cours, à poursuivre, etc.).
- L'indicateur de réalisations effectives : c'est l'indicateur le plus précieux pour mesurer l'action. De manière observable ou quantifiable, il donne le moyen de quantifier ou qualifier l'action (voir si elle est réussie).
- L'indicateur d'impacts: il permet de voir la contribution de l'action (et de l'axe stratégique) à tel ou tel enjeu du Développement Durable.

Il est important de travailler avec chacun de ces trois indicateurs pour suivre et évaluer de façon pertinente chaque action de l'Agenda 21.

4) Dès lors qu'il y a eu validation du plan d'actions, le Comité de pilotage peut lancer officiellement l'Agenda 21 et commencer à mettre en œuvre ces actions.

5) Au bout de N+1 ou N+2, ces actions doivent faire l'objet d'une évaluation grâce aux indicateurs développés.

6) A la fin du premier plan d'actions, il peut être décidé de poursuivre les efforts menés en réalisant un deuxième plan d'actions. On s'inscrit ainsi pleinement dans un processus d'amélioration continue !

L'ETAPE DE PLAN D' ACTIONS DE FNE PAYS DE LA LOIRE

Entre mai et juillet 2012, FNE Pays de la Loire a réalisé sa phase d'écriture de plan d'actions. Il a fallu rédiger des fiches pour chaque axe stratégique représentant les grands « domaines » sur lesquels l'association peut travailler. La fédération a développé cinq axes stratégiques apparus lors de l'analyse de son diagnostic (ils ne sont pas exhaustifs, il en existe d'autres). Le temps de leur écriture, ces axes n'ont pas fait l'objet d'une priorisation pour leur mise en œuvre.

La structure a choisi de ne pas décliner plus de cinq axes car en réaliser un trop grand nombre d'un coup pourrait mettre en péril le bon déroulé de ce premier plan d'actions. Une fois ce dernier accompli, il sera toujours possible (voire même souhaitable) d'en développer un autre avec, pourquoi pas d'autres axes non encore abordés jusqu'alors.

Le plan d'actions est composé comme suit :

- Sous chaque axe, on retrouve des objectifs qui sont un peu plus ciblés mais qui répondent bien aux axes.

- Chaque objectif compte ensuite plusieurs actions, qui elles-mêmes peuvent être abouties grâce à des actes. Les fiches détaillées portent sur ces actes: Contexte, moyens de parvenir à l'action, indicateurs d'évaluation, etc. les fiches sont des moyens concrets de réaliser les enjeux relatifs au Développement Durable que l'on s'est fixé.

Voici les différents axes (et objectifs) dégagés par le diagnostic de FNE Pays de la Loire:

Axe 1 : Réduire nos émissions de gaz à effet de serre

Objectif 1 : Optimiser les déplacements

Objectif 2 : Gérer les flux énergétiques du local

Axe 2 : Améliorer notre mode de consommation

Objectif 3 : Etre exemplaire dans la gestion des déchets

Objectif 4 : Devenir responsable dans nos achats

Axe 3 : Nous diversifier et nous enrichir

Objectif 5 : Nous diversifier en travaillant avec nos partenaires

Objectif 6 : Enrichir notre mouvement en touchant de nouveaux publics

Axe 4 : Etre acteur du développement durable sur le territoire

Objectif 7 : Participer aux politiques de développement durable du territoire

Objectif 8 : Etre exemplaire dans notre démarche et partager notre expérience et nos savoir-faire

Axe 5 : Améliorer notre mode de gouvernance et les conditions de travail des salariés

Objectif 9 : Optimiser notre mode de gouvernance

Objectif 10 : S'assurer de la conformité des conditions de travail des salariés



Il convient maintenant prioriser les axes ressortis du diagnostic afin de définir quels actes seraient d'abord mis en place. C'est le Comité de pilotage, composé des membres du Conseil d'administration qui décide de cette priorisation.

Ces actions ont été validées début 2013 et officiellement lancées pour être mises en œuvre. Il faudra ensuite les évaluer début 2014 grâce aux indicateurs développés auparavant.

Vous pouvez retrouver une méthodologie du plan d'actions dans le CD 2 et les fiches actes dans le CD 3 de la boîte à outils réalisée par FNE Pays de la Loire. Pour l'obtenir, veuillez contacter la structure au 02 53 61 10 34 ou par mail à contact@fne-pays-de-la-loire.fr

EXTENSION LEGISLATIVE DU CHAMP DE LA PARTICIPATION DU PUBLIC

Source : Martin Menu



La loi n°2012-1460 du 27 décembre 2012 et l'ordonnance n°2013-714 du 5 août 2013 ont rénové les dispositions du code de l'environnement relatives à la participation du public. Ceci est la conséquence directe de la censure par le Conseil

constitutionnel de plusieurs articles du code suite à des questions prioritaires de constitutionnalité posées par France Nature Environnement et d'autres associations. Le Conseil relevait par exemple que les projets de décrets modifiant la nomenclature des installations classées, la délivrance de dérogations à l'interdiction de destruction d'espèces protégées ou encore le déclassement d'un monument naturel ou d'un site classé ne faisaient l'objet d'aucune procédure de participation du public, en violation de l'article 7 de la Charte de l'environnement. Il a censuré ces différentes dispositions législatives.

Pour tenir compte de ces décisions, la loi et l'ordonnance précitées modifient les articles L. 120-1 et suivants du code de l'environnement : ils prévoient désormais que tout projet de texte à caractère réglementaire ou individuel émanant d'une autorité publique doit faire l'objet d'une procédure de participation du public dès lors qu'il a une incidence sur l'environnement : il s'agit pour les textes à caractère individuels de textes aussi divers qu'arrêtés relatifs à des projets soumis à la nomenclature loi sur l'eau mais non soumis à étude d'impact (et donc enquête publique), arrêtés de prescriptions complémentaires imposées à l'exploitant d'une installation classée ou, comme déjà évoqué, les arrêtés dérogeant à l'interdiction de destruction d'espèces protégées. Pour ce qui est des textes à caractère réglementaire, seront par exemple soumis à consultation publique, outre les textes cités au premier paragraphe, les arrêtés fixant les dates d'ouverture et de fermeture de la chasse et les arrêtés d'approbation de documents d'objectifs de sites Natura 2000.

S'agissant des décisions individuelles, celles pour lesquelles l'autorité à l'origine de l'acte ne dispose d'aucun pouvoir d'appréciation et celles ayant le caractère d'une mise en demeure ou d'une sanction sont exclues du dispositif. C'est également le cas des décisions prises conformément à une décision réglementaire ou à un plan, schéma, programme ou document de planification ayant donné lieu à participation du public

En l'absence d'autre procédure spécifique (telle que l'enquête publique), ces projets de textes seront publiés par voie électronique, accompagnés d'une note de présentation. Le public sera invité à envoyer ses observations sur le projet pendant une période d'au moins 21 jours (décisions réglementaires) ou 15 jours (décisions individuelles). Pour les décisions réglementaires, une synthèse des observations et une indication de la façon dont il en a été tenu compte pour adopter la décision seront mis en ligne au plus tard lors de l'adoption de la décision, pour une période d'au moins 1 mois. A noter que des modalités plus libres de mise à disposition des projets de décision sont prévues s'agissant des décisions de communes de moins de 10 000 et 2000 habitants, respectivement.

Autre innovation : le texte instaure une obligation générale de motivation des actes réglementaires concernés par cette mise à disposition, dans un document séparé.



Source : Marie-Hélène Cingal

BREVES ... BREVES ... BREVES ... BREVES ... BREVES ... BREVES ... BREVES ...

**Un recours pour excès de pouvoir contre l'extension de la
laiterie Célia**

En raison de la production d'une étude d'impact largement insuffisante sur plusieurs points et notamment sur l'analyse de l'aptitude des sols à l'épandage, FNE Pays de la Loire et FE53 ont formé un recours pour excès de pouvoir contre l'extension de l'activité de la laiterie Célia. L'enquête publique avait donné lieu à un avis défavorable du commissaire-enquêteur qui avait relevé les nombreuses lacunes du dossier. Le tribunal administratif de Nantes a estimé qu'il n'y avait pas matière à suspendre



l'autorisation d'extension en urgence, mais réserve son jugement sur le fond à une date ultérieure.

**Sanction de la pêche illicite de civelles devant
les tribunaux**

Le 5 avril 2013, le tribunal correctionnel de Saint Nazaire a condamné deux individus ayant pêché des civelles en début d'année en dépit de l'interdiction totale de la pêche amateur de ces espèces. FNE Pays de la Loire s'est constitué partie civile devant le tribunal en raison de la raréfaction drastique des populations d'anguilles et du mépris de cette situation dont témoignent de tels agissements. Le tribunal a reconnu le bien fondé de cette intervention et a ordonné la réparation du préjudice de l'association.

**Plainte pour destruction de zones humides et
d'habitats d'espèces protégées en Loire-
Atlantique**

Dans le cadre de l'installation d'un supermarché de type « drive » sur la commune de Saint-Anne-sur-Brivet,



une société a pendant le printemps procédé à l'arrachage d'arbres abritant des pique-prunes sans solliciter la délivrance d'une autorisation spécifique à cet effet. Elle a plus récemment procédé à la destruction d'une zone humide présente sur le site sans que la régularité d'une telle opération ne lui soit affirmée par l'administration via un récépissé de déclaration. FNE Pays de la Loire et Bretagne Vivante ont porté plainte auprès du tribunal correctionnel de Saint Nazaire pour ces faits, qui constituent deux délits.

**Publicité de quads circulant en espace naturel :
la justice donne raison à FNE Pays de la Loire**

L'an dernier, FNE et FNE Pays de la Loire avaient assigné la société RPM Quad (concessionnaire de la marque Polaris) devant le tribunal d'instance d'Angers : en effet la société exploite un site internet exposant des photographies de véhicules circulant dans des espaces naturels, en violation de la loi. Le tribunal a estimé que cette mise en ligne contrevenait au code de l'environnement et au code de la consommation (publicité trompeuse) et a ordonné la réparation du préjudice moral subi par les deux associations.

**Aprochim sommée de ne plus polluer son environnement
sous astreinte financière**

La société de traitement de déchets contaminés au PCB, qui est à l'origine depuis plusieurs années d'une pollution des milieux naturels et agricoles de la commune de Grez-en-Bouère (53), vient d'être mise en demeure par le tribunal de grande instance de Laval de se mettre enfin en conformité avec son arrêté d'autorisation sous une astreinte de 20 000€ par infraction constatée. Le tribunal avait été saisi par l'association Entre Taude et Bellebranche, membre de FE53, afin de faire constater que les dépassements réguliers de taux de rejets de PCB par la société constituaient un trouble manifestement illicite.

**Notre-Dame-des-Landes : de nombreux obstacles
réglementaires à la réalisation de l'aéroport**

Suite aux enquêtes publiques « loi sur l'eau » de l'été 2012, l'Etat a chargé un collège d'experts scientifiques indépendants d'évaluer la méthode de compensation à la destruction de zones humides proposée par les porteurs du programme aéroportuaire. Les experts ont entièrement désavoué cette méthode, dressant un obstacle très important à la réalisation de l'aéroport. Le dossier fait par ailleurs l'objet d'un examen attentif par la Commission et le Parlement européens, saisies par les associations du réseau de FNE de violations du droit communautaire, et des juridictions administratives, auprès desquelles a été contestée la déclaration d'utilité publique du programme viaire : les associations ne peuvent en effet accepter un examen des impacts du programme aéroportuaire séquence par séquence, qui ne présente à aucun moment l'impact global de l'opération.



Fédération régionale d'associations de protection de l'environnement
Association loi 1901 déclarée en préfecture le 15 septembre 2008
Agréée au titre du code de l'environnement
76 ter rue Lionnaise - 49100 ANGERS
Tél : 02 53 61 10 34

Pour contacter nos associations membres :

Sauvegarde de l'Anjou - 02 41 34 32 24
www.sauvegarde-anjou.org

Fédération pour l'Environnement en Mayenne
02 43 02 97 56

Sarthe Nature Environnement - 02 43 88 59 48
www.sne72.asso.fr

Vendée Nature Environnement - 06 32 24 28 03
<http://vendee-nature-environnement.info>

Coordination régionale LPO - 06 45 72 16 02
<http://paysdelaloire.lpo.fr>

Bretagne-Vivante - 02 98 49 07 18
www.bretagne-vivante.org

Agenda :

Samedi 7 décembre 2013 : Sortie "Plessage et biodiversité" - En partenariat avec un maraîcher, Mayenne Nature Environnement vous fera découvrir la technique du plessage et de la biodiversité des haies. RDV à 14h, place de l'église à St Martin de Connée (53) - Sortie gratuite - Renseignement au 06 15 92 83 06

Mercredi 18 décembre 2013 : Sortie nature "Oiseaux et patrimoine du parc Baron" - Balade dans le parc Baron à la découverte des oiseaux et de l'histoire du parc (ancien château fort) en compagnie de l'animatrice du patrimoine de la ville de Fontenay - RDV à 9h - Entrée du parc Baron, rue du Château féodal - Fontenay le Compte (85) - Inscription obligatoire auprès de Mélanie Laplace - LPO Sud-Vendée - 02 51 56 78 80

Vendredi 29 décembre 2013 : Conférence "Estuaire Monumentale Nature" à 19h, salle de la Mano, 3 rue Eugène Thomas à Nantes (44) - Proposée et animée par Erwan Balança avec la collaboration de Franck Latraube, salarié de LPO 44

24 et 25 janvier 2014 : Festival Nature Environnement - L'association Grain de Sable et Pomme de Pin organise son premier festival nature/environnement au Val'Rhone à Moncé (72) - Programme : films, reportages, conférences et débats
Informations sur <http://gspp.asso.st/>



Photographie prise par M. Philippe Tournebise, premier prix du jury concours photo *Quand l'eau rencontre la terre*. Concours organisé par FNE et l'Agence de l'eau Loire-Bretagne en 2013.

www.fne-pays-de-la-loire.fr



Région
PAYS DE LA LOIRE

Publication réalisée grâce au soutien financier de la DREAL
Pays de la Loire et du Conseil Régional des Pays de la Loire